
Arrondissement : de la Guyane

Type de réunion

Réunion d'école publique

DISCUSSION SUR LE CONSTAT

C'est sous la forme interrogative que commence la discussion sur le constat. L'assemblée constituée par une majorité d'enseignants s'interroge sur la justification de ce débat et sur sa portée réelle.

Est-ce le résultat des deux mois de mobilisation des enseignants sur le problème des retraites ?

Parlera-t-on des problèmes propres à la Guyane ?

Au niveau des programmes, pour plus de respect pour le matériel de l'école, de l'enseignant, et de l'élève lui-même, il est souhaitable que l'instruction civique reprenne toute sa place à l'école.

Trois problèmes majeurs et récurrents entravent le développement de l'école en Guyane :

1. une non-scolarisation chronique
2. Une déscolarisation
3. Une sous-scolarisation

Il est à noter un handicap structurel important en Guyane. Nous assistons à une régression sociale pour les adultes. Un choix de société s'impose. C'est une bonne chose que le gouvernement encourage à améliorer le système scolaire. Malheureusement, avec la restriction du budget de l'état, l'éducation est passée au second plan.

Les enseignants se sentent les mal aimés, les boucs émissaires. Ils vivent très mal le fait de passer pour des fonctionnaires privilégiés. Ils aiment leur métier mais ils ont du mal à se projeter dans l'avenir. Les enseignants pourraient se réunir pour élaborer des progressions. Ils expriment le besoin d'aller de l'avant et réclament du temps et des moyens.

Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, le dédoublement des classes de cours préparatoire n'est pas tout à fait appliqué. Il faut demander des moyens supplémentaires pour ces classes.

01 « Quelles sont les valeurs de l'école républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ? »

Il existe un décalage entre les valeurs de l'école républicaine et celles de la société.

Il faudrait définir les valeurs de l'école, les reconnaître et les accepter.

Va-t-on pouvoir garantir l'égalité des chances sans aucun soutien de la part des parents d'élèves ?

Qu'entend-t-on par laïcité ? La laïcité de l'école conditionne sa mission d'intégration et d'accueil de tous les enfants. Elle reconnaît les différences culturelles et ethniques. Il nous faut redéfinir les valeurs de la république à partir de la devise « Liberté, égalité, fraternité. »

Les parents connaissent-ils les valeurs de l'école républicaine ? Leçons de justice, d'équité, de politesse, de tolérance, d'acceptation de l'autre...

Le rôle des parents est à redéfinir. Il s'avère nécessaire de préserver le système scolaire de la fracture sociale.

L'école ne peut résoudre à elle seule tous les problèmes de la société. Pourquoi cette différence entre l'école publique et l'école privée dont les effectifs n'ont cessé de croître depuis l'été dernier ? Quelles sont donc les choix de la politique éducative française, faut-il éduquer ou enseigner ? Compte tenu des difficultés d'apprentissage, on ne peut pas enseigner sans éduquer.

La transmission des connaissances réclame la prise en compte de plusieurs facteurs. L'évolution de la société risque de modifier les savoirs ?

Il nous faut tenir compte de la culture médiatique, du rôle de la télévision et d'internet, afin de faciliter l'apprentissage des savoirs scolaires. L'organisation du savoir à partir de cette culture médiatique s'impose. Les modalités d'apprentissage seront précisées, afin de respecter les exigences de la culture centrée sur l'écrit. Beaucoup réclament du temps et des moyens pour accomplir leurs missions dans de bonnes conditions.

14 « Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladies graves ? »

Malgré les projets d'intégration mis en place, les enseignants se sentent démunis par manque d'informations. Ils se demandent s'ils font ce qu'il faut au niveau des acquisitions scolaires, tout en reconnaissant le bien être et l'épanouissement de l'élève handicapé dans leur classe. Certains enseignants souhaiteraient être prêts psychologiquement à recevoir un enfant handicapé. L'intégration des élèves handicapés se présente comme une expérience enrichissante qui contribue à transmettre des valeurs fondées sur l'égalité, la fraternité, la tolérance et l'acceptation des différences. Elle a favorisé le recrutement des aides éducateurs, puis des auxiliaires de vie scolaire. Souvent les structures dans l'école ne sont pas prévues.

L'accent a été mis sur le volontariat, les moyens humains et financiers. Certains pensent qu'on ne peut pas intégrer à n'importe quel prix, d'autant plus que tous les élèves ne sont pas scolarisés.

La scolarisation des élèves atteints de maladies graves pose moins de difficultés quant aux structures : il a fallu définir ce qu'on entend par maladie grave (drépanocytose, cancer, sida...).

Malgré la mise en place d'un module « AIS » à l'IUFM, les enseignants au fil des questions et de la discussion ont montré une parfaite méconnaissance du fonctionnement de l'enseignement spécialisé et des différentes structures qui s'y rattachent.

Cette question a fait apparaître un gros besoin d'informations et de formation en ce qui concerne l'enseignement spécialisé.

Un grand nombre de participants souhaiterait que l'on forme tous les enseignants aux spécificités de l'enseignement des élèves handicapés. Une formation serait aussi nécessaire pour les auxiliaires de vie scolaire.

Oui, il faut davantage intégrer les enfants handicapés dans les classes et surtout développer l'enseignement spécialisé.

18 « Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'état et des collectivités territoriales ? »

Les municipalités ont du mal à prévoir les classes pour les élèves qui arrivent en cours d'année. Il existe des disparités au niveau des subventions accordées par les communes.

Il est à noter qu'il n'y a aucune subvention pour les enfants non recensés. On propose d'établir un partenariat avec les pays frontaliers en matière de constructions d'écoles, de scolarisation, d'échanges scolaires, d'expérimentation et d'innovation. Une répartition égalitaire au niveau des besoins, à partir d'une dotation globale de fonctionnement est proposée.

Le taux de scolarisation des enfants de deux ans reste très faible dans notre région. Même si ce marché existe auprès des éditeurs, il faudra plus de livres adaptés à la Guyane. Les participants sont d'accord pour que l'état continue d'assurer l'élaboration des programmes.

L'assemblée se demande à quoi servirait une augmentation de la décentralisation des collectivités territoriales .

Au niveau des moyens, il y a un rattrapage à faire entre la Guyane et la Métropole.

Il sera proposé au CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale) la construction d'internats, afin d'accueillir les élèves des communes éloignées, le recrutement de médiateurs culturels et d'enseignants qui ont des attachements locaux.

13 « Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ? »

Le partenariat avec les parents d'élèves apparaît comme une nécessité. Dans notre région, à certains endroits, les parents font partie intégrante de l'école alors qu'ailleurs on ne les voit pas du tout.

L'assemblée reconnaît qu'il y a lieu de favoriser l'implication des parents à l'école, afin qu'ils prennent conscience des difficultés de leur enfant.

D'une manière générale, les enseignants réclament plus de structures, un effectif réduit, et une aide aux parents (assistantes sociales).

Parmi les propositions faites pour résorber l'échec scolaire plusieurs structures existent déjà : RASED , CAMSP, CSMI , CMPP, SEGPA, les classes et dispositifs relais. Beaucoup pensent que plus la prise en charge se fera tôt, moins l'échec scolaire s'installera dans la durée. D'autres réclament une réorganisation des classes de CP (apprentissage de la langue, apprentissage de la lecture et rallongement de la classe de CP).

TROIS PRIORITES POUR L'ECOLE

1 ACCUEILLIR

Après un réajustement des moyens humains et financiers pour la Guyane, il faut accueillir tous les enfants non-scolarisés, les enfants handicapés et/ou en difficulté en adaptant les structures des écoles.

2 INSTRUIRE ET EDUQUER

Les programmes, les manuels scolaires et la formation des professeurs des écoles doivent être adaptés à la Guyane et à sa population.

3 TRAVAILLER EN PARTENARIAT

Accentuer le travail en partenariat avec les médiateurs culturels, les collectivités, les associations et les parents.